

(N)

- 15 -

A.m.I.R.A. : Groupe de recherche pour l'amélioration
des méthodes d'investigation en milieux
informels et ruraux d'Afrique, Asie et
Amérique latine

Notes de travail : Bilan critique et premières
propositions

AMIRA N° 11

LES NOTIONS D'ACTIVITES ET D'ACTIFS
A L'INTERIEUR D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Problèmes pratiques et théoriques soulevés par leur définition

par G. ANGET

Octobre 1975

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° : 03051

Cote B

9 SEPT. 1983

réédition - Paris -
octobre 1982

RESUME :

Beaucoup d'études d'économie rurale recourent, sans en explorer le contenu, aux notions d'activités et d'actifs, aux fins d'étalonner l'efficacité et la capacité de travail des populations agricoles. Or ces concepts qui paraissent clairs de prime abord dissimulent plus d'un piège tant pratiques que théoriques. L'auteur, à partir de quelques exemples tirés des enquêtes régionales réalisées en Côte d'Ivoire dans les années 60 et de sa connaissance personnelle de la société "baoulé", s'interroge sur la signification de ces concepts, précise leurs limites et leurs interrelations. Après avoir esquissé une nomenclature des activités, il montre comment la répartition des tâches entre les différents agents, empêche que l'on quantifie, a priori, au simple dénombrement de l'effectif familial, la force active d'une exploitation.

PREAMBULE :

Cet article rédigé en 1968 et non publié jusqu'alors est une réflexion à propos d'appellations couramment utilisées soit par les agronomes, soit par les anthropologues du monde rural.

Nous étions, à cette époque, en Côte d'Ivoire et poursuivions des recherches dans le cadre de l'ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer), à la demande des Ministères du Plan et de l'Agriculture. Travaillant auprès d'exploitations agricoles, nous eûmes tout naturellement à nous interroger sur la signification concrète des notions d'activités et d'actifs, notions qui de prime abord, paraissent évidentes et ne pas dissimuler d'embûches. Les grandes enquêtes régionales lancées en Côte d'Ivoire entre 1962 et 1964 n'avaient elles-mêmes guère fait état des problèmes pratiques et théoriques qu'elles pouvaient soulever, se contentant de comptabiliser les heures consacrées aux différentes activités par les "agents producteurs" et leur appliquant une échelle sommaire de pondération, plus ou moins standard, afin d'homogénéiser l'ensemble en journées-unités-travailleurs (J.U.T.). Mais a-t-on réellement le droit de procéder ainsi et peut-on a priori évaluer la "force active" théorique d'une exploitation à partir d'un simple dénombrement de l'effectif familial, telles sont les questions que nous devons nous poser.....

*

*

*

Dans toute enquête menée en milieu agricole l'observateur achoppe sur une série de difficultés dues à l'imprécision de ses concepts opérationnels. Cette imprécision est particulièrement flagrante et gênante quand on cherche à évaluer la "force active" d'une exploitation :

- d'une part parce que les limites de l'exploitation sont elles-mêmes délicates à déterminer ; ce problème ne sera cependant pas abordé dans le cadre du présent article ;

- parce que d'autre part les actifs et les activités agricoles se prêtent à des définitions largement extensibles.

Il suffit pour s'en convaincre de dresser à titre d'exemple, le tableau de diverses nomenclatures utilisées dans les publications ivoiriennes récentes. Que ce soit :

1°) Etude Régionale de BOUAKÉ (1962-1964) (tome II. L'Economie).

2°) Etude Générale de la Région de MAN (1962-1963) (T. III. Rapport synthèse agricole - BDPA).

3°) Région de KORHOGO - Etude de développement socio-économique rapport agricole (1962-1963) (Tome III. SEDES).

Voir ci-contre le tableau des nomenclatures :

	<u>BOUAKE</u>	<u>KORHOGO</u>	<u>MAN</u>
BASE D'OBSERVATION	L'occupation "principale" par demi journée de présence. Temps de déplacement non inclus.	L'occupation "principale" par demi- journée de présence ou absence. Temps de déplacement inclus.	Pointage au départ au champ et au retour au foyer. Temps de déplacement inclus. + Des relevés précis de temps de travaux en dehors de l'enquête proprement dite avec évaluation précise des superficies cultivées.
SUJETS OBSERVES	Hommes et Femmes "présents au lieu de résidence". De 5 à 14 ans 15 à 49 ans 50 ans et plus. L'absence quelle que soit sa durée n'est donc pas consi- dérée.	De 5 à 14 ans, sans distinction de sexe, tout membre de l'UB, présent et absent. De 15 à 49 ans. Hommes - Femmes présents et absents. Plus de 50 ans, sans distinction de sexe, présents et absents.	Hommes et Femmes susceptibles d'être pointés matin et soir : de 5 à 14 ans 15 à 29 ans 30 à 44 ans 45 à 59 ans 60 ans et plus.
TEMPS CONSIDERE	Les occupations des journées de présence.	Les occupations des journées de présence + l'absence.	Les occupations des journées de présence.
OCCUPATIONS CONSIDERES	1 - <u>AGRICOLES</u> Défrichement... Surveillance Récolte... Stockage... Condi- tionnement (séchage-triage - pilage) + cueillette. + chasse + pêche 2 - <u>AUTRES ACTIVITES</u> - artisanat (y compris construction de cases, fabrication, réparation d'outillage) - services domestiques - activités extérieures. o marché o gestion administrative o campements o école.	1. <u>PRESENCE</u> A - <u>TRAVAIL</u> 1 - <u>AGRICOLES</u> (jusqu'à l'obtention du produit commercialisable). 2 - <u>PARA-AGRICOLES</u> - cueillette - surveillance des champs et du bétail - soins aux élevages. 3 - <u>CHASSE ET PECHE</u> 4 - <u>ACTIVITES ARTISANALES</u> 5 - <u>CONSTRUCTION DE CASES</u> (habitat) 6 - <u>ACTIVITES COMMERCIALES</u>	1 - <u>AGRICOLES</u> (jusqu'au pilage... fabrication de savon etc....) 2 - <u>CHASSE - PECHE</u> 3 - <u>CONSTRUCTIONS</u> , travaux de case. 4 - <u>FILATURE-TISSAGE-VANNERIE</u> 5 - <u>ARTISANAT</u> 6 - <u>TRAVAUX MENAGES ET DIVERS</u> 7 - <u>COUTUMES</u> - palabres - religion 8 - <u>ECOLE</u> 9 - <u>DEPLACEMENTS</u>

	<p style="text-align: center;"><u>BOUAKE</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>KORHOGO</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>MAN</u></p>
<p>OCCUPATIONS CONSIDEREES</p>	<p>3 - <u>NON TRAVAIL</u> - tradition, religion - maladie - repos au village-jeux</p> <p>4 - <u>NON DETERMINE</u></p>	<p>7 - <u>ACTIVITES MENAGERES</u> 8 - <u>AUTRES ACTIVITES</u></p> <p>B. <u>NON TRAVAIL</u> 1. Santé (maladie-médicaments) 2. Déplacements - Ecole 3. Religion (funérailles.. poro...) 4. Repos</p> <p>II. <u>ABSENCE</u> 1 - permanente 2 - temporaire (6 mois) 3 - déplacements (visites à parents, affaires administratives, promenades...)</p>	<p>10 - <u>MALADIE</u> 11 - <u>REPOS-JEUX-RECEPTIONS</u> 12 - <u>NON DETERMINE</u></p> <p><u>OBSERVATION</u> : la notion d'absent est mal définie. Le poste 9 "déplacements" ne recouvre pas la totalité du poste "absence" de Korhogo puisqu'à Man il totalise 0,72 % du temps d'occupations alors que l'"absence" de Korhogo totalise 11,5 %. Il semble correspondre aux "activités extérieures" (moins l'Ecole) de la nomenclature de Bouaké.</p>
<p>METHODE DE CALCUL</p>	<p>1 - En milliers d'heures par type d'activités (soit en milliers de "journées de 8 h").</p> <p>2 - Ces journées de 8 h sont ensuite converties en "journées-unité-travailleur" par une correction selon une échelle pondérable simple. 1 = hommes de 15-49 ans 0,8 = femmes de 15-49 ans 0,6 = autres catégories.</p>	<p>1 - Comptage brut (y compris les temps de déplacement vers les champs) en "<u>journées traditionnelles</u>" par type d'occupation.</p> <p>2 - Conversion des journées traditionnelles en "<u>journées d'homme traditionnelles</u>" par toute une série de coefficients de réduction variables selon les cultures (igname : 0,90 riz de marais : 0,65... arachide : 0,70...) fonction à la fois de l'importance de la participation féminine dans ces cultures, plus d'une autre dépendance de la femme (0,5) par rapport à l'homme (1) indépendamment de l'âge.</p> <p>3- Nouvelle conversion des "journées d'homme traditionnelles" en "J.U.T." de 8 h par une réduction uniforme de 0,75.</p> <p>N.B. Le poste "déplacements" figurant sous la rubrique B recueille les temps de parcours vers les champs.</p>	<p>Aucun renseignement disponible.....</p>

Il ressort de cette triple confrontation qu'aucun effort d'homogénéisation n'a été fait ; pas plus dans les concepts que dans les méthodes d'enquêtes utilisées.

I - UNE PREMIERE DIFFICULTE : LE CONCEPT D'ACTIVITE

Que doit-on inclure sous le terme d'activités ?

La réponse diffère selon que l'on désire évaluer, par culture, la ventilation du calendrier agricole dans le but de définir la valorisation comparée des journées de travail, ou que l'on veut connaître l'intégralité des occupations d'une famille rurale dans le but de définir éventuellement des taux de sous-emploi ou de chômage déguisé.

Tout emploi du temps n'est pas une activité ; toute activité n'est pas une activité productive ; toute activité productive n'est pas une activité agricole. L'activité agricole elle-même ne se limite pas à une activité culturelle. On a donc plusieurs paliers d'observation possibles qu'il convient de nettement distinguer.

Par recouplement des diverses nomenclatures disponibles, nous pouvons dégager en définitive une voie moyenne suivante :

- les activités d'exploitation ;
- les activités domestiques ;
- les autres activités ;
- la non-activité.

A - LES ACTIVITES D'EXPLOITATION

On peut les définir comme le premier niveau d'observation ou mieux, comme le terme générique se rapportant à tout ce qui a trait à l'exploitation proprement dite. En remontant du plus restreint au plus large, on peut distinguer trois paliers.

1°) les "façons culturales"

Elles constituent le plus bas degré d'observation envisageable d'une exploitation et se définiront donc comme les différents travaux effectués sur les soles culturales, à l'exclusion de toute autre opération que :

- débroussement, brulis...
- labour, billonnage, buttage...
- bouturage, sarclage, démariage...
- entretien, traitements pesticides, surveillance...

On exclura la récolte et tout ce qui suit des "façons culturales" proprement dites, auquel cas on pourra les définir plus précisément comme l'ensemble des opérations effectuées sur les soles culturales de l'exploitation et qui ont une influence directe sur le rendement brut prévisible de la récolte.

2°) les "activités culturales"

Ce terme est plus large que le précédent et englobe à côté des "façons culturales", la récolte et les activités post-culturales pré-consommatrices telles que la conditionnement des produits.

En d'autres termes, les "activités culturales" apparaissent comme l'ensemble des opérations qui ont une influence directe sur le rendement brut (= les façons culturales), puis sur la quantité nette restant disponible pour la vente ou la consommation (récolte et conditionnement, conservation).

On inclura, par exemple pour l'igname, dans les activités culturales :

- les façons culturales (débroussement... surveillance)
- la récolte
- le conditionnement, c'est-à-dire l'installation en rangées des tubercules par variétés et par taille à l'intérieur du "fongo" (1). Par contre la construction du "fongo" sera exclue des

(1) Claie verticale (baoulé) construite à proximité immédiate du champ, où sont stockées les ignames précoces et semi-précoces.

"activités culturelles". Pour le maïs ce sera la fixation des épis sur une claie ou en grappes sous un arbre. Pour le café-cacao-arachide, le triage et le séchage (des graines décortiquées). Pour le riz, la récolte des épis et la mise en gerbes.

Nous n'avons pas encore parlé des "temps de déplacement" vers les champs car ils ne relèvent visiblement ni des façons ni des activités culturelles. On les inclura par contre à notre troisième palier d'observation :

3°) Les "activités d'exploitation"

Elles recourent donc toutes les activités définies précédemment auxquelles vont s'ajouter toutes les activités de nature non domestique et non sociale (à condition de définir ces deux dernières catégories de façon rigoureuse). Soit :

- façons culturelles
 - récolte et conditionnement
- } activités culturelles
- + réparation et fabrication des instruments aratoires
 - réparation et fabrication des instruments de stockage et de conditionnement (claie, fongo, hangar, aires de séchage) ;
 - clôtures
 - temps de déplacements entre les champs et la maison
 - surveillance des volailles sur les champs - soins à l'élevage
 - cueillette y compris celle du bois
 - chasse et pêche.

Il nous semble logique de traiter de façon identique les temps de déplacements, la cueillette, la chasse et la pêche. En effet, en quoi consistent la chasse, la pêche et la cueillette sinon en déplacements entre les champs et la maison, la maison et les champs ?

L'"activité d'exploitation" est en définitive l'ensemble des travaux et déplacements effectués entre la machette et le couteau. La machette symbolisant les premiers défrichements. Le couteau représentant la démarcation symbolique entre ce qui a trait de près ou de loin au champ et ce qui a trait à la cuisine et aux activités domestiques.

Ceci devrait mettre un terme aux incertitudes que comportent les trois nomenclatures - BOUAKÉ, KORHOGO, MAN, en ce qui concerne le traitement des temps de déplacements vers les champs, la cueillette et également certaines activités dont on ne saurait pas s'il fallait les considérer comme artisanales ou agricoles (fabrication d'outillage... "constructions"..).

La difficulté majeure, comme on l'a signalé, sera désormais de délimiter clairement les "activités d'exploitation" ainsi définies des activités domestiques.. Si le conditionnement d'un produit relève de toute évidence des "activités d'exploitation" où s'arrête le conditionnement ? (l'enquête de MAN semble aller très loin puisqu'on relève la fabrication du savon parmi les activités dites agricoles !).

En fait pour certains produits la limite semble nette :

- igname : installation dans le fongo, ou dans tout autre appareil de stockage.
- coton : mise en sac après séchage.
- tabac : mise en gerbes ou en rouleaux.
- café-cacao, arachide : mise sur claie des fruits du cacao, des cerises de café et des graines d'arachides.

Pour d'autres, notamment le maïs et le riz, peut-on s'arrêter à la ligature des spathe ou à la mise en gerbes ? Doit-on au contraire aller jusqu'à l'égrenage et le décorticage ?

Nous pouvons trancher en faveur des activités domestiques dès qu'est franchi un certain stade d'élaboration du produit. Le concept de conditionnement de la récolte implique par hypothèse un aspect de globalité ("gerbes", "grappes", "rangées", "tas", "sacs"...) qu'on ne retrouve plus après que le couteau ou le pilon entre en oeuvre.

Cependant, il ne fait aucun doute que pour un organisme comme le SATMACI (1) qui achète maïs et riz, ces deux produits doivent être conditionnés jusqu'à l'égrenage inclus.

Nous considérons donc (par convention) l'égrenage des produits comme marquant la limite extrême des activités d'exploitation (du conditionnement). Le décortilage (ex : du riz paddy en riz "propre" à la vente ou à la consommation) et le pilage relèvent ainsi des activités domestiques... au delà du couteau.

En résumé, dans l'étude d'un calendrier agricole nous devons considérer l'ensemble des façons culturales stricto sensu, la récolte et le conditionnement jusqu'au décortilage exclu, les temps de déplacements, la chasse, la pêche et la cueillette ; plus la fabrication ou la réparation éventuelle des divers appareils et instruments aratoires ou de conditionnement (y compris les clôtures), enfin la surveillance ces volailles sur les champs qu'on peut assimiler d'ailleurs à l'ensemble des fonctions de surveillance des cultures et des récoltes, de même que les soins d'élevage.

B - Les activités domestiques

Trois types d'activités ont un caractère domestique.

1*) les corvées ménagères

- le décortilage et le pilage des produits (riz, maïs, arachide, tabac en poudre).

N.B. Ne pas confondre égrenage et décortilage.

- la préparation des repas.
- les corvées d'eau... lessive, etc...

N.B. En ce qui concerne la corvée de bois, habituellement admise parmi les corvées ménagères, le doute est permis. Il nous a semblé préférable de l'inclure dans les "cueillettes" donc dans les activités d'exploitation au sens large, d'autant plus que le ramassage du bois est très souvent le prélude à un labour ou un pulvérisage et entre à ce titre

(1) Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire, (société d'Etat créée en 1958).

dans les activités de préparation des soles, quand il ne se fait pas en mêmes temps et lieux que les autres cueillettes dont il est alors indissociable.

N.B. L'intermède sur le champ du repas de 10 h. (igname, maïs, manioc grillés) doit être décompté des activités d'exploitation sans qu'il apparaisse nécessaire de le faire figurer comme activité domestique. C'est un repos.

2°) l'artisanat domestique

Liste non limitative :

- fabrication de canaris
- filage - tissage - teinture du coton
- orfèvrerie - sculpture
- habitat.

Nous avons vu que la construction d'une claie, d'un hangar ou de tout autre appareil de ce genre relève non de l'artisanat domestique, mais des activités d'exploitation lato sensu. Par extension la fabrication d'une claie ou d'une aire de séchage en terre ou en ciment, même près de la concession, devra être considérée comme une activité non domestique (de même la réparation des instruments aratoires).

Où comptabiliser les temps de déplacements consacrés à la recherche des matériaux, comme l'argile des canaris ? De même qu'on considèrerait comme "agricoles" les temps de déplacements induits par les activités culturelles, seront considérés comme domestiques, les temps de déplacements entraînés par l'artisanat domestique ou les corvées ménagères. C'est d'ailleurs le propre de la corvée !

N.B. En cas d'incertitude :

Par exemple s'il est délicat de distinguer un déplacement cueillette (graines diverses, vin de palme, bois...) de nature "agricole" d'un déplacement "domestique" (eau-argile), le plus sûr sera de réserver une rubrique spéciale : "Non-déterminé" qui en tout état de cause doit correspondre à un type d'activités néanmoins rigoureusement circonscrites.

Certes, on pourrait songer à inclure toutes les activités de cueillette parmi les activités domestiques et le conflit serait résolu, mais :

1 - cela amènerait à reconsidérer complètement le problème des temps de déplacements-champs-maison-champs- qui doivent au contraire figurer parmi les activités d'exploitation lato sensu.

2 - bien souvent la récolte des épis de maïs et des tubercules de manioc (sans parler des petits condiments, du taro, des fruits ananas, mangues, papayes...) s'assimile techniquement à une véritable cueillette, sans qu'on ait le droit pour autant de l'exclure du domaine "agricole".

3°) le marché

La plupart du temps, le marché est l'aboutissement normal de la cueillette, au même titre que la consommation, ce qui lui confère un caractère domestique ; c'est aussi un préalable à la consommation familiale, autre trait domestique.

Mais il demeure que la fréquentation du marché revêt souvent un aspect "social" prononcé.

Cet aspect social ressort notamment en période de gros travaux agraires (ex : mise en place de l'igname) par un sensible raccourcissement de la durée de fréquentation du marché. On fait rapidement ses transactions et on rentre au village.

Au contraire en période creuse, on s'éternisera sur la place du marché entre parents ou amis et on profitera même de l'occasion pour rendre des visites.

Reste qu'il y a là une certaine dose de libre-arbitre individuel qui rend difficilement assimilables le déplacement vers le marché et le déplacement à la sous-préfecture motivé par des raisons purement administratives imposées de l'extérieur (jugements supplétifs, cartes d'identité...).

C - Autres activités

Nous abordons ainsi une troisième sphère d'activités, après les activités d'exploitation et domestiques, où nous pourrions distinguer :

- les activités scolaires ;
- les activités de gestion administrative ;
- les activités sociales et religieuses.

Contentons-nous de les signaler. Aucun problème théorique ne se pose quant à leur définition, même si la mesure temporelle des activités sociales et religieuses traditionnelles reste imprécise. Notons cependant que les temps de déplacements (ex : l'écolier qui va et revient de l'école) sont à comptabiliser parmi les activités correspondantes.

D - La non-activité

C'est un temps mort du calendrier pour des raisons : de maladie - de repos et de jeux - d'absence.

"L'absent" pourra en fait figurer parmi les résidents du groupe familial étudié à condition qu'il ne s'absente que pour de brèves périodes, aussi nombreuses soient-elles, ou que son absence ne remonte pas à une période supérieure à 10 mois, période qui recouvre (en pays baculé) un cycle culturel complet. S'il est absent depuis moins de 10 mois mais à titre définitif il sera exclu du groupe considéré.

Nous abordons par le biais de l'absent le problème de la définition et de la pondération de l'actif, membre de l'exploitation.

II - L'ACTIF ET LA "FORCE ACTIVE" D'UNE EXPLOITATION

La définition de l'actif doit logiquement découler du contenu de chaque sphère d'activités aux divers paliers d'observation où l'on se situe.

L'actif des façons culturelles est une chose ; celui des activités culturelles en est une autre ; des activités d'exploitation ; des activités domestiques ou sociales, encore d'autres.

Considérer comme actif à part entière, c'est-à-dire pondéré à 1, l'homme adulte de 15 à 49 ans, active à 80 % (pondération 0,8) la femme adulte, et actifs à 60 % les plus de 5 ans à 14 ans et les plus de 50 ans (nomenclature "Bouaké") ; ou actif pondéré à 1 l'homme quel que soit son âge, et à 0,5 la femme quel que soit son âge (nomenclature "Korhogo") n'est qu'une approximation qui peut autoriser des comparaisons d'une société à l'autre, c'est-à-dire conduire à des résultats globaux similaires (preuve en est que les deux nomenclatures très différentes de conception aboutissent à des taux globaux "d'activité assez voisins", mais qui ne l'est certainement plus dans chacune des sphères d'activités observées et qui peut en conséquence déformer totalement (et semblablement) la réalité dans l'une et l'autre des sociétés.

Que nous indique une échelle de pondération : 1 ; 0,8 ; 0,6 ?

1°) Une comparaison des activités (moyennes) par sexe et groupe d'âge

L'activité étant le résultat du produit "temps de travaux - rendement ou efficacité". C'est ce qu'elle veut être. Dans ce cas, selon l'enquête de Bouaké, une femme vaut 80 % d'un homme, un enfant ou un vieillard $\frac{6}{8}$ d'une femme, etc....

Selon l'enquête "Korhogo" une femme vaut uniformément 50 % d'un homme, mais comme l'activité féminine est plus ou moins importante selon les cultures, 100 "journées" (au rythme traditionnel) des deux sexes peuvent représenter par exemple 90 journées converties en "homme-journées" (igname), 70 "homme-journées" (arachide) etc... la dépondération (entre 100 et 50) étant la plus élevée là où la participation féminine est la plus importante.

2°) Une comparaison non plus en termes relatifs mais absolus des forces respectives d'un groupe familial par rapport à un autre groupe familial ? telle que dans un groupe donné l'homme de 15 à 49 ans représente une capacité de travail de 1 J.U.T. (8h), la femme 0,8 J.U.T. etc... Tel groupe représenterait donc, par exemple, une force théorique de 3 ou 4 J.U.T.

- 1 homme de 45 ans	= 1	} <u>Total :</u> <u>3,8 "actifs"</u>
- 2 épouses de 30 et 35 ans	= 0,8 + 0,8	
- 1 garçon de 13 ans	= 0,6	
- 1 homme de 55 ans	= 0,6	
- 1 enfant de 3 ans	= 0.	

Tel autre groupe n'ayant qu'une force théorique de 1 ou 2 JUT.

- 1 homme de 49 ans	= 1	} <u>Total :</u> <u>1,6 "actifs"</u>
- 1 femme de 58 ans	= 0,6	
- 3 enfants de 0 à 4 ans	= 0.	

(nomenclature "BOUAKE").

N.B. Dans les deux exemples précédents, la nomenclature "KORHOGO" indiquerait respectivement 4 "actifs" : (1 + 0,5 + 0,5 + 1 + 1 + 0) et 1,5 "actifs" : (1 + 0,5 + 0 + 0 + 0).

Selon la nomenclature "BOUAKE" le premier groupe peut normalement totaliser 3,8 "J.U.T." d'activités. Par contre pour "KORHOGO", ce même groupe ne totalise que 4 "journées traditionnelles" qu'on peut convertir en J.U.T. par une nouvelle pondération de 0,75 soit en définitive 3 J.U.T.

N.B. Nous avons vu que la nomenclature de "BOUAKE" fait figurer le repos et la maladie parmi les occupations. Ce pourrait donc être théoriquement 3,8 J.U.T. (= 30,4 heures) de repos et de maladie (le sommeil nocturne et l'absence étant seuls exclus des activités) que parvient à totaliser le groupe familial.

En fait les deux conceptions tant "relative" qu'"absolue" d'une échelle de pondération nous paraissent inadmissibles tant qu'on ne précise pas à quelle sphère d'activités nous nous référons.

En effet, qu'observe-t-on ?

L'étude régionale de BOUAKE fait ressortir par extrapolation de son échantillon qu'un peu plus de 420.000 personnes de plus de 5 ans ont fourni en un an un peu plus de 42.000.000 de J.U.T. au titre des

"activités agricoles". (cf. la définition "BOUAKÉ" des "activités agricoles"). Soit environ 100 J.U.T. par an et par personne.

La même enquête fait d'autre part ressortir que dans la même année, l'activité agricole (selon sa définition) représenterait globalement 37,4 % du total des activités. (Rappelons que seuls le sommeil nocturne et les absences de toutes durées sont exclues des observations). Ce qui revient à dire que dans la zone étudiée, chaque personne de plus de 5 ans fait, en moyenne, quelque chose $\frac{100 \cdot 100}{37,4} = 267$ J.U.T. en 365 jours de présence.

Ce chiffre résulte donc d'une triple opération.

1°) Comptage par sexe et groupe d'âge des heures d'occupations autres que le sommeil et l'absence, et totalisation pour chaque poste de la nomenclature. (agriculture... artisanat... maladie... repos...).

2°) Application d'une pondération 1...0,8...0,6, selon le sexe et l'âge, aux heures d'occupations comptabilisées.

3°) Extrapolation à la zone tout entière.

La seconde opération est ainsi destinée à présenter les résultats non plus en simples milliers de journées de 8 heures, mais en milliers de journées-unité-travailleur-supposées par suite comparables et homogènes.

Notons à ce sujet que le chiffre global moyen indiqué 267 (J.U.T.) n'a pas grande signification puisqu'il résulte de l'application d'une échelle de pondération unique à différents types d'activités.

Ex. si les garçons de 5 à 14 ans, au nombre de N, ont totalisé X milliers de journées de 8 h au titre du buttage de l'igname, on considère que N a fourni $0,6 \times 1.000$ J.U.T. d'activité - buttage. S'ils ont également totalisé Y milliers de journées de 8 h au titre de la

cueillette, on considère qu'ils n'ont réalisé que 0,6 X 1.000 J.U.T. de cueillette. C'est donc admettre que sur un champ l'enfant de 5 à 14 ans reste, quelle que soit l'activité effectuée, dans un rapport de force incommensurable vis-à-vis de l'homme adulte et sur la place du village, sur la place du marché ou durant la maladie, le jeu et le repos, il en ira de même.

En définitive, retenir une échelle de pondération valable pour toutes les activités revient ni plus ni moins à retenir une échelle pondérale inverse valable pour les non-occupations : sommeil-absence. Ce n'est guère plus précis que de dire que si l'homme adulte dort (ou s'absente) 10 heures, l'enfant dort (ou s'absente) $\frac{10 \times 10}{6} = 16,6$ heures, la femme adulte : $\frac{10 \times 10}{8} = 12,5$ heures etc...

Toujours selon l'Etude BOUAKE, les 77.000 hommes présents de 15 à 49 ans consacreront aux activités agricoles environ 13.200.000 journées de 8 heures et s'occupaient environ 27.700.000 journées de 8 heures (l'activité agricole représentant près de 48 % des occupations pour ce groupe d'individus). D'où 1 homme adulte = $\frac{13.200.000}{77.000} = 171$ J. de 8 h d'activités agricoles. = $\frac{27.700.000}{77.000} = \frac{171 \times 100}{48} = 360$ J. de 8 h. d'occupations soit également 171 J.U.T. d'activités agricoles et 360 JUT d'activités.

Les femmes présentes de 15 à 49 ans au nombre approximatif de 105.000, consacreront 14.800.000 journées de 8 heures aux activités agricoles et 38.700.000 à toutes leurs activités. 1 femme adulte vaut donc 141 journées de 8 heures d'activités agricoles et près de 370 d'activités. Soit, avec la pondération de 0,8 : 113 J.U.T. d'activités agricoles, et 296 J.U.T. d'activités totales.

On arrive très vite à des aberrations. S'il est vrai, toujours selon l'Etude BOUAKE, que l'activité agricole d'un enfant de 5 à 14 ans ne représente que 29 % de ses occupations et qu'il représente les 6/8 d'une femme adulte, en n'importe quel type d'activités, il équivaut théoriquement à $\frac{6}{8} \cdot 113 = 85$ JUT d'activités agricoles et $\frac{85 \times 100}{29} = 293$ JUT d'activités totales.....

Par contre représentant les 6/10 d'un homme adulte, il équivaut théoriquement à 6/10 . 171 = 102 JUT d'activités agricoles = $\frac{120 \times 100}{29}$ = 351 JUT d'activités.

On voit que par ce second procédé, l'enfant de 5 à 14 ans dépasse en "force active" la femme adulte et rejoint presque l'homme adulte... Cela revient à dire que le concept de JUT ou de force active défini par l'ensemble des occupations (y compris jeux-repos-maladie) n'a aucune signification logique.

Reprenons par exemple les chiffres fournis par l'Etude Régionale de BOUAKE - (Tome II p. 97) - les journées de présence sont réparties par sexe et par âge selon l'activité.

Comparons deux types d'activité : - "l'agriculture"

- "les services domestiques".

Soit le tableau :

AGRICULTURE					SERVICES DOMESTIQUES		
	AGE	Milliers de J.8h	Pondération	Milliers J.U.T.	Milliers de J.	Pondération	Milliers J.U.T.
H.	5-14	5.462	0,6	3.277	869	0,6	521
	15-49	13.185	1	13.185	993	1	993
	50...	4.574	0,6	2.745	385	0,6	231
TH		23.221	0,83	19.207	2.247	0,78	1.745
F.	5-14	6.374	0,6	3.824	4.961	0,6	2.977
	15-49	14.782	0,8	11.826	10.300	0,8	8.240
	50...	3.673	0,6	2.204	1.694	0,6	1.016
TF		24.829	0,72	17.854	16.955	0,72	12.233
TOTAL		48.050	0,77	37.061	19.202	0,73	13.978

Du tableau précédent, il ressort que globalement, dans la région de BOUAKE, pour l'ensemble des activités d'agriculture (partie gauche du tableau) on passe chez les hommes d'un nombre de journées de 8 heures à un nombre N de JUT par un coefficient moyen de réduction de 0,83 (moyenne pondérée des coefficients de pondération selon l'âge).

Parallèlement on passe, dans la population féminine, d'un nombre N de journée de 8h à un nombre N de JUT par un coefficient moyen de réduction de 0,72.

Pour les deux sexes, le coefficient de réduction est de 0,77. A l'ensemble masculin il faut donc 10.000 journées de 8 h pour réaliser 8.300 JUT. Aux femmes, il en faut 10.000 pour réaliser 7.200 JUT ; ou encore aux hommes, il suffit de 100 journées de 8h pour réaliser 83 JUT. (dans les activités agricoles) alors qu'aux femmes, $\frac{100 \times 83}{72} = \underline{115 \text{ journées}}$ seront nécessaires pour réaliser 83 JUT.

La femme doit donc travailler 15 % de temps supplémentaire par rapport à l'homme pour réaliser le même travail dans l'ensemble des "activités agricoles"...

Reportons-nous maintenant à la partie droite du tableau, relative aux "services domestiques" (préparation des repas, lessive, couture, corvées d'eau...). Les coefficients de pondération montrent que les hommes ont besoin de 100 journées de 8 h pour réaliser 78 JUT, et les femmes 100 journées pour 72 JUT. Ou encore, il suffit que les hommes se livrent à 100 journées de 8 h d'activités domestiques pour réaliser 78 JUT alors que $\frac{100 \times 78}{72} = 108$ journées seront nécessaires aux femmes !

Autrement dit, dans des activités typiquement féminines, on aboutit théoriquement à une efficacité supérieure chez l'homme que chez la femme.

Il est donc clair qu'une échelle de pondération ne peut résulter que d'une moyenne pondérée (par l'importance de chaque type d'activité) de multiples coefficients partiels de pondération à l'intérieur de chaque type d'activité.

Si l'on distingue par exemple N activités d'exploitation (débardement, buttage de l'igname, sarclage de l'igname, sarclage du maïs, sarclage du riz..., tuteurage de l'igname, démariage du maïs, récolte de l'igname, récolte de l'arachide etc... temps de déplacement... surveillance des volailles...):

1°) une étude approfondie fournira par sexe et par âge une échelle-temps pour les N activités.

2°) pour chaque activité, une échelle-rendement.

3°) chaque groupe d'âge et de sexe aura par suite un certain coefficient variable pour chaque activité étant entendu que le coefficient 1 est attribué aux hommes adultes, servant de catégorie de référence.

Rien n'empêche que dans telle ou telle activité, le rendement d'une femme ou d'un enfant soit égal ou même supérieur à celui de l'homme adulte. Un exemple simple et théorique, réduit ici à seulement deux activités culturelles appelées a et b et à quatre catégories :

- 1 - Homme adulte 15-59 ans
- 2 - Femme adulte 15-59 ans
- 3 - Garçon de 5 à 14 ans
- 4 - Fille de 5 à 14 ans.

permettra d'illustrer la méthode.

Supposons qu'à l'activité a, l'homme adulte moyen consacre 500 h par an, son indice de rendement par hypothèse est de 1. Parallèlement, la femme adulte consacre 250 h avec un indice de rendement de 0,8, le garçon, 300 h avec un indice de rendement de 0,7, et la fille 350 h avec un indice de rendement de 0,6.

Supposons de même qu'en activité b, les observations donnent respectivement : 200 heures et indice 1 pour l'homme adulte, 300 h et indice 1,1 pour la femme adulte, 100 heures et indice 0,8 pour le garçon, 200 heures et indice 0,9 pour la fille.

Soit le tableau suivant récapitulant ces données :

	ACTIVITES		Total pondéré	Total observé
	a	b		
1	500 X 1 = 500	200 X 1 = 200	700	700
2	250 X 0,8 = 200	300 X 1,1 = 330	530	550
3	300 X 0,7 = 210	100 X 0,8 = 80	290	400
4	350 X 0,6 = 210	200 X 0,9 = 180	390	550

L'indice de pondération final par rapport à l'homme adulte d'indice 1 (700/700) sera donc de 0,96 pour la femme adulte (530/550), d'environ 0,72 pour le garçon (290/400) et de 0,71 pour la fille (390/550).

Si l'on connaît par ailleurs la structure de population présente telle que 1% soient de la catégorie 1, j% de la catégorie 2, k% de la catégorie 3 et l% de la catégorie 4, on dispose de tous les éléments pour évaluer la "force active" des exploitations. L'exploitation moyenne comptant par exemple 10 résidents (2 hommes ; 2,5 femmes ; 3 garçons et 2,5 filles), elle totaliserait en un an 5.350 heures observées ($700 \times 2 + 550 \times 2,5 + 400 \times 3 + 550 \times 2,5$) et après pondération globale, 4.570 heures au rythme de l'homme adulte traditionnel, que l'on peut convertir si l'on juge bon en équivalent de Journées-Unité-Travailleurs (en général, en appliquant à la journée traditionnelle un coefficient standard réducteur égal à 0,75) 4.570 heures au rythme traditionnel, représentant 571,25 journées de 8 heures ou 428 J.U.T.

En résumé, on conçoit à quel point les notions d'actifs et d'activités sont intimement liées. Sans une claire vision de la répartition des tâches, et par type d'activité et par catégorie d'individu, aucune estimation a priori de la force active d'une exploitation n'a de sens.